



Règlement Bibi Toriani Cup (BTC)

1	Préambule et objectif	2
2	Généralités	2
2.1	Organes	2
2.2	Discipline	2
2.3	Autorisation de jouer	2
2.4	Label cantonal	3
2.5	Publicité	3
3	Tournois préliminaires	3
3.1	Composition des équipes	3
3.2	Mode de jeu	4
3.3	Durée du match	4
3.4	Points	4
3.5	Surfaçage	4
3.6	Arbitres	4
3.7	Finances	5
4	Tournoi Final (Season Challenge)	5
4.1	Composition des équipes	5
4.2	Durée et modalités des matchs	5
4.3	Points	5
4.4	Surfaçage	5
4.5	Finances	6

1 Préambule et objectif

La Coupe Bibi Torriani (BTC) est sous l'égide de de la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF). Elle est composée de trois tournois préliminaires et d'un tournoi final, le Saison Challenge. La participation est réservée aux sélections U14 des associations cantonales ou régionales. 12 teams au maximum sont autorisés à participer. Ces 12 teams représentent les 3 régions Suisse Romande, Suisse Centrale et Suisse Orientale. Chaque région est représentée par 4 teams au maximum. Si moins de 12 équipes devaient participer, une représentation paritaire des 3 régions devrait être assurée.

Les associations cantonales ou régionales annoncent au siège administratif de la SIHF jusqu'à mi-avril de chaque année les adresses et numéros de téléphone des responsables d'équipes pour la saison à venir.

Les associations cantonales ou régionales doivent mettre à disposition de l'équipe annoncée deux jeux de maillots (un de couleur claire et l'autre de couleur foncée).

L'objectif de la BTC est l'accès à la Recherche, la Promotion et la Sélection de talents. Ce niveau de formation a un caractère de compétition et constitue une première comparaison au niveau interrégional.

2 Généralités

2.1 Organes

Les aspects techniques et sportifs seront élaborés par le TC (Technic Committee) de la SIHF sur demande du chef de niveau /chef de formation. Les associations cantonales doivent manifester leur intérêt à l'organisation d'un tournoi préliminaire pour la saison d'après. Les lieux des tournois seront fixés par SIHF et le coordinateur de la Recherche de Talents après discussion avec les associations cantonales et régionales. Le calendrier sera établi de manière définitive par le coordinateur de la Recherche de Talents.

2.2 Discipline

Les responsables d'équipes sont responsables de la discipline de leur équipe. Les arbitres dirigent le match selon les règles de la SIHF. Cependant, les objectifs des tournois (sélection pour les exigences internationales) doivent tenir compte de l'application des règles internationales.

En cas de pénalité de méconduite de match (PMM):

- la 1ère pénalité dans le cadre du tournoi CBT implique une suspension pour une rencontre. En cas de récidive, le joueur sera exclu du tournoi.
- En cas de pénalité de match : la 1ère implique une suspension de 2 matchs. En cas de récidive l'exclusion du présent tournoi CBT.

La suspension de match est valable en tous les cas dès le prochain match. Aucune pénalité ne sera reportée au tournoi suivant.

2.3 Autorisation de jouer

Les joueurs de nationalité suisse qui n'ont pas encore 14 ans selon la classe d'âge (U14 selon IIHF) peuvent participer à la Coupe Bibi Torriani. Lors des 3 premiers tournois, des joueurs plus jeunes (Underage) peuvent aussi être engagés. Cependant, il est conseillé d'en avoir le moins possible. Pour le tournoi final (Season Challenge), aucun joueur Underage ne sera aligné. Les étrangers, qui ont déposé une demande de naturalisation auprès d'une commune, et qui peuvent présenter une confirmation de cette commune,

sont aussi autorisés à prendre part à la Coupe Bibi Torriani. Les joueurs d'origine étrangère qui sont en possession d'une licence suisse ne sont pas autorisés à participer. De même, les frontaliers ne peuvent être intégrés dans une sélection. Les joueurs doivent pouvoir être identifiés en qualité de citoyens suisses **au moyen d'une carte d'identité lors de chaque tournoi (une photocopie couleur de la carte d'identité est aussi valable).**

2.4 Label cantonal

Les associations cantonales U14 doivent se soumettre au Label Cantonal U14. Le label doit être rempli dans les délais, et ses critères respectés.

Promotion des espoirs „PE“: Toutes les associations cantonales ou association régionales (maximum 12 participants) participent à la PE (OFSPÖ / SIHF) à travers l'annonce au Label cantonal de SIHF. Les montants de promotion sont établis par la certification de SIHF et des montants de promotion disponibles.

Les conditions cadre de participation, ainsi que les critères sont établis et communiqués chaque année par la SIHF sur le site web «LABELS».

<http://label.swiss-icehockey.ch/fr/label/startcantonal/login/>

L'association cantonale reçoit les montants de promotion uniquement si l'administration a été faite selon les directives et dans les délais. Le classement des meilleurs formateurs parmi les cantons sera publié par SIHF et ils seront cités de manière positive.

2.5 Publicité

Les surfaces publicitaires sur les équipements demeurent à disposition des associations cantonales, sauf pour le tournoi final (Season Challenge) ou la SIHF fournit les maillots et éventuellement les bas.

3 Tournois préliminaires

Les équipes disputent un championnat sous forme de 3 tournois (chaque équipe joue un match contre chaque autre). Jusqu'à fin janvier, les trois tournois préliminaires doivent être disputés lors de week-ends. Lors de ces week-ends, deux tournois parallèles à 6 équipes seront organisés dans des régions différentes. Les tournois seront organisés par les associations cantonales/unions régionales pour leur propre compte. Les associations cantonales organisatrices désignent un responsable de tournoi qui servira d'interlocuteur pour les équipes participantes (ci-après nommé organisateur).

3.1 Composition des équipes

Au maximum 22 joueurs et 4 membres du staff (chef d'équipe / entraîneurs / matériel / membre du staff) sont autorisés par équipe. D'autres participants doivent payer eux-mêmes les frais pour l'hébergement et des repas. La composition de l'équipe doit être communiquée au coordinateur de la recherche des talents au plus tard 30 jours avant le début du tournoi. Les indications suivantes doivent obligatoirement figurer sur l'annonce: numéro de joueur, nom, prénom, date de naissance, club.

Ces indications sont utilisées pour l'enregistrement sur Internet (sihf.ch) et pour la publication sur place. Les cartes d'identité de chaque joueur doivent-elles être présentées. Le chef d'équipe est responsable de l'exactitude des indications.

Si le cadre d'une association devait manquer cruellement de joueur ou pour d'autres raisons, des solutions spéciales peuvent être autorisées par SIHF pour compléter le cadre avec des joueurs en provenance d'autres associations. **En principe, le joueur joue pour l'association cantonale du canton de résidence. En cas de conflit, la SIHF décide. Ces joueurs sont qualifiés pour l'équipe avec laquelle ils ont été engagés pour la première fois dans un tournoi (1ère inscription sur le rapport de jeu).**

3.2 Mode de jeu

Il sera disputé un tour simple de façon que chacun joue contre chacun

Avant le match: Dans le cadre du projet « penalty scorer », le temps d'avant match sera organisé comme suit :

- Echauffement 10' avant le début du match
- Début des pénalités 5 min avant le début du match (directement après l'échauffement).
- Au début de l'échauffement, les entraîneurs annoncent les 5 premiers tireurs.

Les arbitres et les coaches sont ensemble responsables d'un déroulement rapide et fluide de ces pénalités.

Toutes les informations sur le déroulement des pénalités sont inscrites dans les « directives pour la mise en pratique du Penalty scorer dans les championnats juniors » : [Directives](#)

3.3 Durée du match

Le match dure 3 x 15 minutes arrêts déduits. En cas de résultat nul une prolongation de 5 minutes sera immédiatement disputée jusqu'au premier but. **3 joueurs de champ et 1 gardien sont admis par équipe.**

3.4 Points

Une victoire après le temps de jeu normal donne 3 points. En cas de match nul chaque équipe reçoit 1 point. Le vainqueur après la prolongation respectivement du « penalty scorer » reçoit 1 point supplémentaire.

3.5 Surfaçage

Le nettoyage à lieu avant l'échauffement et après la 1^{ère} pause. Après le 2^{ème} tiers, on procède à 5 minutes de pause.

3.6 Arbitres

Les arbitres pour les tournois de la CBT seront convoqués par la Commission régionale des Arbitres. L'indemnisation des arbitres est à convenir chaque année avec la Commission des Arbitres. Tous les matchs sont dirigés en système à deux arbitres. Sur demande de la CA, il est possible de diriger les rencontres en système à trois arbitres.

Les indemnités pour les arbitres ne sont pas comprises dans le montant de soutien accordé par la SIHF à l'organisateur du tournoi et ils seront versés par département Officiating comme noté sur le point 3.7.

3.7 Finances

La SIHF budgétise chaque année un montant de soutien pour l'organisation de chaque tournoi qui sera versé par le label cantonal aux associations cantonales. Dans ce solde la nourriture des 2 scouts, des scouts des gardiens sont y compris. Les frais pour le tournoi sont en charge aux associations cantonales. Une perte éventuelle sera supportée par l'association cantonale ou locale organisatrice. Un gain éventuel revient à l'organisateur. Les équipes participantes paient à l'organisateur un montant par joueur et membre du staff. Ce montant est fixé tous les trois ans à l'occasion de l'assemblée annuelle.

Le défraiement des arbitres est pris en charge par la SIHF, département Officiating. Les frais pour le logement des arbitres peuvent être facturés à la SIHF. Pour les frais de repas des arbitres, l'organisateur du tournoi peut facturer à la SIHF une somme forfaitaire de CHF 400.-.

4 Tournoi Final (Season Challenge)

Le vainqueur annuel de la Coupe Bibi Torriani sera désigné à l'issue des 3 premiers tournois de la saison U14. Suite à ces 3 tournois, un «season challenge » aura lieu. ~~Toutes les associations cantonales sont invitées à participer.~~

4.1 Composition des équipes

Les associations cantonales font leurs contingents de joueurs en accord avec les scouts Talents de la SIHF. SIHF organise avec les joueurs sélectionnés un tournoi avec le nombre d'équipe possible. Les Coaches des équipes sont convoqués en accord entre les associations cantonales et la SIHF. Les autres membres du staff sont convoqués en discussion avec le chef scout des Talents. Les équipes sont conduites par un Headcoach de chaque canton.

4.2 Durée et modalités des matchs

Warm up: 5 minutes avec le début du match, avec pucks.

Durée: 2 x 20 minutes

« Penalty scorer » selon les [Directives](#)

4.3 Points

Victoire après 40 minutes = 2; match nul, chaque équipe 1 point. Victoire au penalty (selon [Directives](#) « penalty scorer »). Comme durant la saison), 1 point supplémentaire

4.4 Surfaçage

Le nettoyage à lieu après 20 minutes et après le match

4.5 Finances

~~Les frais du tournoi final seront pris en charge par la SIHF. Les athlètes et/ou les associations cantonales sont responsables des déplacements. La SIHF prend en charge les frais pour le staff des équipes.~~

La SIHF se charge de l'organisation du tournoi final. Les frais de déplacement, d'entraînement et d'hébergement la veille du tournoi sont à la charge des associations cantonales.

La SIHF se réserve le droit d'exiger de la part des athlètes une contribution adéquate aux frais. La rémunération des staffs de toutes les équipes est à la charge de la SIHF.